



Location de studio meublé en sous sol interdit

Par **jennifer**, le **10/12/2010** à **13:25**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté en 2006 deux chambres meublées situées en sous sol. rnJ'ai reçu aujourd'hui un courrier de la préfecture m'indiquant qu'un dossier est en cours par rapport à la location de ces chambres , car elles sont situées en sous sol.rnLorsque j'ai acquis ces biens, j'ignorai cette loi qui est sortie le 15 déc. 2005.rn « Les caves, sous-sols, combles, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur et autres locauxrrnpar nature impropres à l'habitation ne peuvent être mis à disposition aux fins d'habitation, àrntitre gratuit ou onéreux. Le préfet met en demeure la personne qui a mis les locaux à dispositionrnde faire cesser cette situation dans un délai qu'il fixe. »rnLes chambres sont propres et refaites à neuf. De plus il y a une grande fenêtre donnant sur le jardin. Les logements ne sont pas vraiment au sous sol. Le niveau du sol extérieur est à peu près à 40 cm au dessus du sol des logements.rnrnJe voudrai savoir quels sont les recours possibles. Si il est possible de faire annuler la vente quatre ans après pour vice caché puisque la location était déjà interdite?rnLes vendeurs m'ont présenté ces biens comme le meilleur investissement possible car je n'avait que 21 ans lors de l'acquisition. Est ce que cela peut être considéré comme un abus de confiance ?

Par **fabienne034**, le **10/12/2010** à **14:04**

BONJOURrrnrnApparemment vous saviez ce que vous achetiezrrnrnAllez à la mairie pour faire constater par les services d'urbanisme la réalité des chambres puisqu'il ya une fenêtrernnce qui est interdit c'est une location en sous sol sans fenêtrernrnensuite les services d'urbanisme interviendront auprès de la préfecture et vous pourrez faire un recours gracieux auprès du préfet avant le délai de deux moisrrnnpour tout savoir sur la vente immobilière et le compromis

de vente:rn rn <http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **jennifer**, le **10/12/2010** à **16:25**

Merci pour votre aidern rn Cordialement